



Le Tarier pâtre

Oiseau
de l'année 2016
en Alsace



Protocole de l'enquête

Photos : Claudie Stenger

OBJECTIF

L'objectif de cette enquête est de mesurer l'évolution de la population de cette espèce entre 2002, année du premier recensement régional, et 2016.

Ce recensement se fera sur une base communale.

INSCRIPTION

Pour participer à ce recensement, chaque observateur doit, en premier lieu, inscrire ses coordonnées en regard de la ou des communes qu'il souhaite recenser dans le tableau suivant :

https://docs.google.com/spreadsheets/d/1BtezGCulpRI5jZm4tBftalR_uod0He18JupzFE-3uAl/edit?usp=sharing

Les résultats du recensement de 2002 y sont reportés. **Il importe en priorité que le maximum des 117 communes qui avaient été recensées précisément en 2002 le soient à nouveau en 2016.** Mais les communes non couvertes en 2002 peuvent bien sûr également être recensées cette année 2016.

Y sont également visibles les statistiques d'observation de l'espèce dans Faune-Alsace.

Consulter également la carte http://www.faune-alsace.org/index.php?m_id=30313

Les observateurs oeuvrant dans un même secteur pourront se contacter par courriel pour coordonner leurs efforts sur plusieurs communes contiguës.

Besoin de plus de précisions ? **Contactez les coordinateurs de l'enquête :**

René Groscolas : 21 rue du Réservoir, 67220 St-Pierre-Bois / alex.villedieu@sfr.fr / 03 68 05 39 11

Alain Willer : 8 rue de Monpazier, 67860 RHINAU / alain.willer@wanadoo.fr / 06 78 99 38 55

Aide sur l'utilisation de Faune-Alsace : Raynald Moratin-ODONAT raynald.moratin@odonat-alsace.org 03 88 222 668

METHODES

Le recensement est basé sur le comptage des mâles chanteurs, des couples cantonnés ou des adultes nourrissant les jeunes, ce qui permet de déterminer le **nombre de territoires** occupés (qui sera assimilé au nombre de couples).

Les sorties seront réalisées tout au long de la saison de reproduction, notamment **entre le 1er avril et le 15 juillet**, sur l'ensemble de la commune (dont les limites sont visibles sur www.faune-alsace.org, ou sur le site www.geoportail.fr en cochant l'icone *Limites administratives*).

Les mâles chanteurs sont le plus facilement repérables dans la deuxième quinzaine de mars et en avril. Pour les couples et les familles c'est à partir de la mi-mai, notamment grâce aux cris d'alarme et à l'envol des jeunes.

La prospection de la **totalité du ban communal** se fera à pied (ou en vélo dans le cas d'un habitat fragmenté), à l'aide de jumelles. Focalisez vous sur les zones ouvertes (prairies et pâturages avec friches et buissons, landes), mais n'oubliez pas les zones ouvertes dans les massifs forestiers, les friches agricoles ou industrielles, les jeunes sapinières.

Un minimum de 4 passages dans toutes les zones favorables est nécessaire pour le repérage des territoires occupés. Dans certains cas, il est difficile de différencier des couples voisins, et jusqu'à 8 passages pourront être nécessaires. Cela dépend de la complexité de l'habitat et de la végétation et de la densité des couples.



TRANSMISSION DES RESULTATS

En septembre, ou dès que vous considérez votre recensement achevé, il s'agira de faire la synthèse de vos observations.

Pour chaque ban communal, il conviendra d'apporter *a minima* les réponses suivantes :

- 1) L'espèce est-elle absente ou occasionnelle sur le ban communal ?
- 2) Si elle se reproduit, combien de territoires sont occupés sur le ban communal ?

Note : les territoires à cheval sur deux communes voisines seront comptabilisés 1/2 (mentionnez la commune voisine en remarque).

Le recensement vise à quantifier le nombre de couples cantonnés : il est donc inutile de rechercher les nids ou les nichées.

Mais il est opportun, pour chaque individu/couple cantonné répertorié, de chercher à obtenir l'indice de reproduction le plus élevé, et au final, d'obtenir un résultat détaillé :

nb de territoires = nb de couple(s) reproduction certaine
+ nb de couple(s) reproduction probable
+ nb de donnée(s) reproduction possible

Se référer à la liste des codes de nidification disponibles sur faune-alsace :

http://www.faune-alsace.org/index.php?m_id=41

- 3) Afin de valoriser au mieux l'important bénévolat existant sur ce type d'enquête, merci enfin de noter le nombre de jours consacrés à cette enquête (et même, si vous le pouvez, le nombre d'heures).

Ces résultats synthétiques (ainsi que toutes remarques complémentaires) sont simplement à enregistrer directement dans le tableau d'inscription et résultats :

https://docs.google.com/spreadsheets/d/1BtezGCulpRI5jZm4tBftalR_uod0He18JupzFE-3uAl/edit?usp=sharing

Si vous n'avez pas accès à internet,

merci de faire parvenir vos résultats aux coordinateurs par tout autre moyen à votre convenance.

RESULTATS DETAILLÉS SUR FAUNE-ALSACE

Pour les observateurs habitués à utiliser la base de données www.faune-alsace.org (ou les nouveaux inscrits motivés!), il est important de transmettre toutes vos observations de Tarier pâtre en 2016, tant celles réalisées sur votre commune de recensement que celles réalisées en dehors (qui seront utiles à d'autres participants de l'enquête), avec la localisation la plus précise possible.

Cela permettra déjà à tous les participants et aux coordinateurs de l'enquête de suivre l'évolution du recensement sur la carte 2016 : http://www.faune-alsace.org/index.php?m_id=30312

Mais aussi, afin de conserver sur le long terme les résultats de cette enquête sous une forme cartographique précise et exploitable efficacement, il conviendra, en fin de saison, de compléter vos données par une dernière information importante. Un code étude **[OisAn] Recensement oiseau de l'année** sera activé pour les participants à l'enquête actifs sur Faune-Alsace.

Autres données/informations

Donnée protégée Donnée de seconde main

Code de nidification : proposer la liste si nécessaire

L'animal est mort (ou blessé)

Comportement : Migration active
 Se nourrit
 Dortoir / reposoir
 Prédaté

Code étude : [OisAn] Recensement oiseau de l'année

Vous pouvez fournir une image JPEG (max. 450 pixels sur le petit coté) ou un son MP3 de votre observation (max. 1 Mo)

Parcourir... **Aucun fichier sélectionné.**

Pour chaque individu/couple cantonné, il conviendra d'associer ce code étude à une seule donnée, celle (ou l'une de celle) présentant le code de reproduction le plus élevé.

Exemple : Si vous avez saisi 4 observations successives d'un couple (mâle chanteur le 29 mars, construction le 19 avril, nourrissage de jeunes le 21 mai, présence du couple le 02 juillet), vous associez le code étude uniquement à la donnée du 21 mai, qui a l'indice de reproduction le plus élevé (soit code 19 - Nid contenant des œufs ou des jeunes, vus ou entendus).

Une manière simple pour faire ce travail est de visualiser toutes vos observations sur carte en fin de saison, à partir d'un export dans GoogleEarth de vos observations de Tarier pâtre (choisir, dans la consultation multi-critères, l'icône de téléchargement GoogleEarth).

Puis dans chaque territoire identifié : sélectionner la donnée avec l'indice de reproduction le plus élevé / ré-ouvrez là / affectez lui le code étude **[OisAn] Recensement oiseau de l'année**

Il sera ainsi possible de sélectionner et représenter cartographiquement la synthèse précise de tous les territoires occupés recensés en 2016. En toute logique, la carte des données associées au code étude [OisAn] représentera bien tous les territoires recensés... et le nombre de points affichés dans votre commune correspondra au nombre de couples transmis dans le tableau de résultat !